



ACCUEIL DES ÉQUIPES QUI VEULENT JOUER DANS LES LIGUES INTRA-MUROS DU SERVICE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

ÉTÉ 2018

COORDONNATRICES : Mylène Cyr (418) 656-2131 poste 6023 mylene.cyr@sas.ulaval.ca
Mélanie Bariault (418) 656-2131, poste 8531 melanie.bariault@sas.ulaval.ca
COLLABORATRICE : Isabelle Grenier (418) 656-2131 poste 6032 isabelle.grenier@sas.ulaval.ca

Conservez ce document: il contient des informations à caractère administratif qui vous seront utiles tout au long de la saison.

Il nous fait plaisir de recevoir votre demande de franchise. Nous espérons que la qualité de votre projet d'équipe nous permettra de répondre positivement à votre demande. Nous vous remercions de votre confiance.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Critères de sélection des nouvelles équipes	3
Réunion des nouveaux capitaines	4
Paiement des frais de participation et remise de la liste officielle.....	4
Mode de paiement	5
Règes administratives.....	5
Règles pour utiliser des joueurs substitués	5
Coût par équipe.....	6
Tarification de base pour la carte de membre	6
Tarification pour la carte de membre des étudiants à temps partiel.....	6
Dépôt de garantie de 80\$ pour obtenir une franchise	7
Équipement prêté via le dépôt de garantie.....	8
Modalités de stationnement	8
Procédures d'annulation et de reprises	9

CRITÈRES DE SÉLECTION DES NOUVELLES ÉQUIPES

Que votre équipe soit sélectionnée ou non pour jouer dans la ligue, vous recevrez des nouvelles d'un responsable de ligue dans les deux semaines suivant les inscriptions.

Les critères de sélection qui nous guideront dans le choix des nouvelles équipes qui composeront les ligues de différentes catégories sont les suivants :

1. Identité, homogénéité et caractéristiques des joueurs composant l'équipe (groupe d'amis, concentration d'étudiants de la même unité, statut "membre" ou "non membre").
2. Réputation de l'équipe ayant déjà joué dans la ligue (conduite, participation, forfaits, suspensions, présence de joueurs indésirables ou à surveiller, etc.).
3. Leadership et dynamisme du capitaine.
4. Respect des procédures d'inscription de l'équipe et qualité du dossier.

L'équipe doit remplir une fiche d'informations pour nous aider à mieux analyser le dossier de l'équipe.

La règle du "premier arrivé premier choisi" ne s'applique pas lors de la sélection. Pour un dossier de même qualité, la **PRIORITÉ** dans la sélection des nouvelles équipes sera accordée:

- 1^e : aux équipes formées d'étudiants de l'Université Laval (plus le pourcentage d'étudiants est élevé, meilleures sont les chances). Un étudiant à la session d'hiver est considéré comme un étudiant à l'été dans la sélection des équipes, mais pour obtenir un rabais membre, il doit être étudiant à temps plein durant l'été (12 crédits) ou être membre du Peps (minimum 3 mois).
- 2^e : aux équipes formées de membres du Peps.
- 3^e : aux équipes formées de non-membres.

*****Veillez noter que si vous êtes une ancienne équipe constituée de moins de 50% des joueurs de l'année précédente, vous serez, par conséquent considéré comme une nouvelle équipe.**

*****S'il y a duplication de l'équipe, on prend la franchise qui a le plus de joueurs réguliers (ayant joué au moins 40 % des parties de l'année dernière). S'il y a égalité dans le nombre de joueurs, la priorité sera donnée à la franchise alignant le capitaine cette année.**

RÉUNION DES NOUVEAUX CAPITAINES

La réunion des **NOUVEAUX CAPITAINES** est organisée pour vous communiquer les informations suivantes:

- présentation des objectifs de la ligue
- explication des procédures administratives
- explication des règlements de jeu
- activités spéciales
- modalités de stationnement

Elle aura lieu le: **MARDI 15 mai de 18h à 20h**
(*Les capitaines d'ultimate seront contactés par courriel*)

Votre responsable de ligue va vous envoyer une convocation par courriel.

Vous devez vous présenter sans faute à cette réunion pour bien fonctionner avec votre équipe ou déléguer quelqu'un si vous ne pouvez pas y être. Les assistants-capitaines sont aussi invités à cette réunion.

Nous vous invitons à consulter, à partir de la mi-mai, votre horaire ainsi que les règlements de la ligue et le guide du capitaine sur notre site internet (www.peps.ulaval.ca/intra) dans l'onglet correspondant à votre sport et l'onglet "Inscriptions".

PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE

Si votre équipe est choisie, le capitaine recevra un courriel indiquant la procédure à suivre pour nous soumettre la liste officielle des joueurs de son équipe. Cette liste doit **OBLIGATOIREMENT** être complétée avant le paiement des frais de participation. Nous vous demandons de respecter les délais mentionnés dans le courriel. Les codes zébrés ou NI des joueurs vous seront très utiles pour compléter votre liste officielle.

Le paiement des frais de participation peut se faire de deux façons:

1. **Sur place:** (au comptoir d'accueil de la réception du niveau 1 du Peps)
Mardi 22 mai, de 9h à 21h
Mercredi 23 mai, de 9h à 21h
Jeudi 24 mai, de 9h à 21h.
2. **Par téléphone:** (418 656-PEPS, option 1)
Mardi 22 mai, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Mercredi 23 mai, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Jeudi 24 mai, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

ATTENTION: Veuillez prendre note que le stationnement intérieur du Peps (#202) est **PAYANT** pendant les journées de paiement des équipes. Nous vous conseillons de stationner votre voiture dans les stationnements de 30 minutes ou d'utiliser les périodes de gratuité suivantes :

- Lundi au jeudi jusqu'à 9h30
- Lundi au jeudi de 11h30 à 14h
- Lundi au jeudi de 16h30 à 19h

AMENDE: Les équipes qui ne remettent pas entièrement le montant du forfait d'équipe se verront imposer une amende de 0,5 % du montant total par jour ouvrable de retard. L'amende sera retranchée du dépôt de garantie.

La date de vérification du statut de chaque joueur (membre ou non-membre) se fait après la remise de la liste officielle. Les joueurs qui sont membres au moment de la vérification obtiennent un rabais qui est déduit du montant du forfait d'équipe jusqu'à un maximum par équipe correspondant au nombre minimum de joueurs requis. Pour obtenir le rabais, l'étudiant doit être inscrit à temps plein (min. 12 crédits) durant l'été et l'adhésion au Peps (carte de membre) doit être valide pour l'été au complet (3 mois).

Le rabais ne sera pas consenti dans les cas suivants:

- si l'équipe ne vient pas payer lors des journées prévues pour le paiement;
- pour les joueurs qui feront valider leur carte après le 16 mai et pour les joueurs membres qui pourraient s'ajouter à l'équipe après la remise de la liste officielle.
- pour les joueurs dont on ne peut vérifier le statut par manque d'informations sur la liste officielle.

Veillez prendre note que si un rabais a été donné à une équipe et que le joueur ne joue pas de façon régulière (40% et + des parties) dans l'été, ce rabais sera enlevé sur le retour du dépôt de garantie remis au capitaine à la fin de l'été.

MODES DE PAIEMENT

1. **Par téléphone** : carte de crédit seulement ** (Visa et Master Card)
** le montant total doit être acquitté.
2. **Sur place**: Argent comptant, paiement direct, carte de crédit (Visa ou Master Card) ou chèque à l'ordre de l'Université Laval (un seul chèque par équipe).

Un chèque sans provision entraîne une visite au personnel affecté au recouvrement (Pavillon Bonenfant) ainsi qu'une **pénalité de 30 \$** avant le retour au jeu.

L'équipe peut aussi payer son forfait d'équipe en deux versements: moitié du montant en date du jour (22, 23 ou 24 mai) et un chèque postdaté du 27 juin 2018 pour l'autre moitié qui doit être remis aux journées de paiement.

RÈGLES ADMINISTRATIVES

L'équipe peut inscrire de nouveaux joueurs réguliers sans payer d'autres frais puisque votre forfait d'équipe est déjà payé.

Pour toutes modifications à l'alignement (ajout de joueurs, abandon, remplacement), le capitaine doit se connecter au site d'alignement pour apporter ses modifications : <https://rel.sas.ulaval.ca/alignementliguesintrapeps>.

RÈGLES POUR UTILISER DES JOUEURS SUBSTITUTS

Le nombre de joueurs substitués qu'une équipe peut utiliser durant les parties du calendrier régulier est illimité. Durant les séries finales, la limite est fixée à 3 joueurs / partie à l'été (sauf au volleyball et au basketball où c'est 2) et à 2 joueurs / partie à l'hiver (sauf le soccer et le hockey sur glace où c'est 3)

Les capitaines des équipes doivent déclarer la présence des joueurs substitués au marqueur ou à l'arbitre-marqueur même s'ils n'ont pas à payer. Les joueurs substitués doivent être identifiés avec un "S" à côté de leur nom sur la feuille de pointage.

COÛT PAR ÉQUIPE (taxes incluses) – ÉTÉ 2018

	FORFAIT D'ÉQUIPE	RABAIS pour chaque joueur membre du SAS (voir note et p. 5)	NOMBRE MINIMUM de joueurs sur la liste officielle	PRIX DE REVIENT POUR L'ÉTÉ par joueur non membre (quand nombre minimum de joueurs)
BASKETBALL INTÉRIEUR	850 \$	26 \$	8	106,25 \$
SOCCER	1855 \$	27 \$	14 (9 H – 5 F)	132,50 \$
SOFTBALL	1305 \$	29 \$	11 (dont 5 F dans les catégories mixtes)	118,64 \$
ULTIMATE	1105 \$	21 \$	11 (6H–5F)	100,45 \$
VOLLEYBALL 2 vs 2	183 \$	23 \$	2 H ou 2 F	91,50 \$
VOLLEYBALL 4 vs 4	410 \$	25 \$	4 (2 H – 2 F)	102,50 \$

Note 1: le nombre de rabais maximum pour une équipe ne doit pas dépasser le nombre minimum de joueurs requis (ex.: 14 au soccer, 11 au softball, etc.).

Note 2: les parties ont lieu une fois par semaine

TARIFICATIONS POUR LA CARTE DE MEMBRE* À L'ÉTÉ 2018

* Des tarifs d'abonnement de base ou avec salle d'entraînement sont offerts: consultez la programmation sur notre site Internet www.peps.ulaval.ca.

TARIFICATION POUR LA CARTE DE MEMBRE DES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL:

Selon le nombre de crédits inscrits, les étudiants doivent payer un certain tarif pour obtenir leur carte de membre pour la session en cours.

Ex.: L'étudiant inscrit à 9 crédits: $12 - 9 = 3$
donc il doit payer 19,76 \$ pour être membre pour la session d'été.

CREDITS	MONTANT (taxes incl.)	CRÉDITS	MONTANT (taxes incl.)
1	6,59 \$	7	46,12 \$
2	13,17 \$	8	52,70 \$
3	19,76 \$	9	59,29 \$
4	26,36 \$	10	65,88 \$
5	32,94 \$	11	72,47 \$
6	39,53 \$	12	79,06 \$

DÉPÔT DE GARANTIE DE 80 \$ POUR OBTENIR UNE FRANCHISE

OBJECTIFS

Le dépôt de garantie de 80 \$ sert à:

- garantir le sérieux de la démarche de former une équipe stable;
- prêter les équipements requis aux équipes et les inciter à en prendre soin;
- payer l'amende pour les forfaits à l'équipe lésée;
- payer l'amende pour le retard à remettre les frais de participation;
- À l'été seulement : rembourser les rabais des joueurs qui ne jouent pas de façon régulière et où le capitaine avait reçu un rabais lors du paiement de l'équipe (voir p. 6)

MODE DE REMBOURSEMENT

AUTOMNE-HIVER

L'équipe qui retire sa demande de franchise avant la partie hors-concours (automne) perd la moitié de son dépôt de garantie. L'équipe perd la totalité de son dépôt de garantie si elle retire sa demande de franchise après cette date.

ÉTÉ

L'équipe qui retire sa demande de franchise le 27 avril avant 16h perd la moitié de son dépôt de garantie. Celle qui retire sa demande de franchise le 27 avril après 16h perd la totalité de son dépôt de garantie. Bien sûr, aucun frais ne sera chargé si la demande de franchise est retirée les 25 ou 26 avril.

Pour les dépôts de garantie payés en CHÈQUE (datés du 1er mai) : À la fin de la saison, nous déchirerons votre chèque s'il n'y a pas de frais ou de pertes encourus. Dans le cas contraire, votre chèque sera encaissé et vous recevrez un nouveau chèque au montant qui tient compte des frais et des pertes encourus (moins 1\$).

Pour les dépôts de garantie payés en ARGENT : À la fin de la saison, nous remettrons au capitaine de l'équipe le montant intégral (moins 1\$) du dépôt de garantie ou le résiduel de ce montant en tenant compte des frais ou pertes encourus.

Le dépôt de garantie sert pour les forfaits et pour les pertes ou bris d'équipement. Il est remboursé en entier ou en partie à la fin de la saison moins la somme de 1\$.

Si la réserve s'épuise en cours de saison, l'équipe doit remettre un montant d'argent précisé par le coordonnateur, pour continuer d'avoir droit d'emprunter l'équipement de l'équipe et de jouer ses parties.

APPLICATIONS

FORFAITS

L'équipe qui ne présente pas le minimum de joueurs requis pour débiter une partie se voit soustraire un montant de son dépôt. Ce montant est crédité à l'équipe lésée.

Le montant est fixé à 10 \$ ou 20 \$ selon le type de forfait (voir règle 13 des règlements-maison).

PRÊT D'ÉQUIPEMENT À L'ÉQUIPE

Lors de la perte ou de bris anormal d'équipement, le coût de remplacement est déduit du dépôt de garantie de l'équipe concernée. Le prêt n'est plus possible quand le dépôt de garantie est épuisé.

L'équipement est emprunté au comptoir de service de l'aréna ou du gymnase au moyen de la carte de membre dûment validée ou d'une carte d'identification.

Équipement prêté via le dépôt de garantie

a) ÉTÉ

Softball

3 balles de pratique
1 plastron
1 masque
4 casques protecteurs
1 paire de jambières
1 ensemble de chandails

Soccer

3 ballons
1 ensemble de chandails

Ultimate

1 ensemble de chandails

Volleyball

3 ballons

Basketball

1 ensemble de dossards
3 ballons d'échauffement

Il est possible d'emprunter de l'équipement sur une base individuelle moyennant le tarif prévu et la carte de membre ou une carte d'identité pour un non membre.

b) AUTOMNE-HIVER

Hockey

1 ensemble de bas et de chandails
Rondelles d'échauffement

Soccer

1 ensemble de chandails
3 ballons d'échauffement

Hockey-cosom ⁽¹⁾

1 ensemble de dossards
3 balles d'échauffements
1 ensemble protecteur pour le gardien de but

Basketball

1 ensemble de dossards
3 ballons d'échauffement

Volleyball

3 ballons d'échauffement

⁽¹⁾ Le bâton de hockey-cosom et les lunettes protectrices sont prêtés aux joueurs de la ligue au prix de 2 \$ l'unité.

PERTE DE FRANCHISE

L'équipe qui ne peut plus respecter ses engagements par manque de joueurs ou l'équipe qui se voit retirer sa franchise pour des raisons disciplinaires perd toute la somme du dépôt de garantie en plus des frais personnels investis par chaque joueur (carte de membre, frais de participation).

MODALITÉS DE STATIONNEMENT POUR LES ACTIVITÉS DES LIGUES "SOLEIL" À L'ÉTÉ 2018

1. Les aires de stationnement attribuées aux joueurs des ligues – soleil sont les suivantes:

aire 202: stationnement intérieur du Peps
aire 209: stationnement extérieur rue du Peps
aire 212: pavillon Casault
aire 303: près du jardin communautaire
aire 334: Stationnement Golf Campus

2. Le permis de stationnement coûte 22\$ (taxes incluses). Il assure le privilège de stationner dans une des 5 aires prévues à partir de 16h30 du lundi au jeudi inclusivement seulement aux personnes qui sont inscrites comme joueur régulier dans une des cinq ligues soleil.

Le vendredi, le stationnement est gratuit à partir de 16 h 30 sur les 5 aires

Attention : Les joueurs pourront aller chercher à compter du lundi 14 mai une vignette temporaire GRATUITE au comptoir d'accueil du Peps près du tourniquet. Cette vignette temporaire sera valide du 14 mai au 27 mai inclusivement. À partir du lundi 28 mai, les permis de stationnement officiels seront en vente au coût de 22\$ (taxes incluses).

3. La responsabilité de se procurer le permis de stationnement relève de chaque joueur qui a ce besoin.

La procédure pour l'obtenir est très simple:

Le joueur inscrit officiellement peut venir acheter son permis de stationnement à partir du LUNDI 28 MAI, entre 9 h et 21 h, au comptoir de la réception du niveau 1.

En d'autres termes:

- pas d'inscription officielle = pas de permis de stationnement
- pas de permis de stationnement à partir du 28 mai = billet de contravention assuré

PROCÉDURE D'ANNULATIONS ET DE REPRISES

ANNULATIONS

Aucune décision ne sera prise avant 16h30.

À partir de 16h30, vous pouvez appeler au 418-656-7195 (message enregistré) pour connaître la décision.

Nouveauté de l'année dernière*

ANNULATIONS MÉTÉO : Les ligues intra du PEPS sont maintenant sur Facebook! Vous n'avez qu'à aimer la page et vous y trouverez dès 16 h 30, tous les jours, un message sur la tenue ou non des activités aux ligues selon les sports en fonction de la météo.

Toutefois, si la température est incertaine après 16h30, nous vous demandons de rappeler au 418 656-7195 avant de vous déplacer.

REPRISES – ÉTÉ 2018

Soccer/Ultimate:	les dimanches si nécessaire (mais il ne devrait pas y avoir beaucoup de reprises puisque tous les terrains ont une surface synthétique)
Softball:	la semaine du 16 juillet et les dimanches si nécessaire
Volleyball de plage:	les dimanches si nécessaire
Basketball	à confirmer